

**Il faut
décider,
agir vite
et dans
la bonne
direction**

**RÉAGIR
EN
ESSONNE**

**un
seul
numéro**

01

60

79

15

15

La CCI Essonne et la Chambre de métiers et de l'artisanat gèrent le dispositif du Centre d'information sur la prévention des difficultés d'entreprises (C.I.P.).

Ce dispositif vous permet en toute confidentialité de rencontrer gratuitement des experts qui vous indiqueront les orientations possibles en fonction de votre situation.

Le collège d'experts est constitué d'un juge honoraire du Tribunal de commerce, d'un représentant de l'Ordre des experts comptables, de l'Ordre des avocats et de la Chambre des notaires.

CIM/SOS-I-b



**Anticipez,
surmontez
vos difficultés
avec**

SOS
Entreprises Essonne



Chambre de
Commerce
et d'Industrie
de l'Essonne



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat
Essonne

Entreprise Prévention
www.entrepriseprevention.com



Centre d'information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

sos91@essonne.cci.fr

- ▶ Votre activité est insuffisante
- ▶ Votre revenu diminue
- ▶ Vos clients tardent à vous payer
- ▶ Vous vous demandez comment régler vos factures, votre TVA, vos cotisations sociales
- ▶ Vos relations avec votre banquier se dégradent...

Réagissez !
Vous n'êtes plus seul

SOS

**Pour une écoute
et des solutions,
contactez SOS 91
en toute confidentialité**



01 60 79 15 15

sos91@essonne.cci.fr

Dix règles énoncées pour redresser une entreprise en difficulté

Extrait d'un article de Nathalie Mourlot
www.lentreprise.com

1. L'ampleur du problème, en face, tu regarderas
2. Ta foi en la guérison, tu clameras
3. L'état d'urgence, tu décrèteras
4. Les causes et les remèdes, tu chercheras
5. Un plan à douze mois, tu établiras
6. La survie à court terme, tu organiseras
8. Les coûts inutiles, sans faiblir tu couperas
9. L'organigramme, à plat tu remettras
10. Les leçons de la crise, tu tireras